

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2022**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

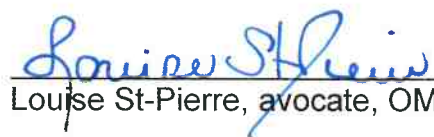
**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le Règlement numéro 379-2022 modifiant le Règlement numéro 368-2022 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur le cours d'eau ruisseau Poivrier.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 5<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 juillet 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 5 juillet 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 5<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

